

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt six novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

Étaient présents : MM. PINEAU, Maire, MORTEAU, SIRET, RIFFAUD, DELAIRE (à partir de 20h57), ALTARE, Adjoint, BEVILLON, LANDAIS, PIVETEAU, BRIEAU, DURAND, REMAUD, BONNIN, LIMOUZIN, GUERIN, CREPEAU, MERLET, HERBRETEAU, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Monsieur Alain BODET ayant donné procuration à Madame DELAIRE,
- Madame VERDEAU ayant donné procuration à Madame SIRET,
- Monsieur HAYREAUD ayant donné procuration à Madame REMAUD,
- Madame GUICHETEAU ayant donné procuration à Madame PIVETEAU,
- Madame BONNEAU,
- Madame CROISÉ,
- Madame Nathalie BODET,
- Madame BARRAUD,
- Monsieur Frédéric GABORIEAU.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil. Monsieur DURAND est élu à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire informe le conseil municipal des résultats de l'appel d'offres des travaux d'aménagement de l'avenue de la Promenade et de l'assainissement de la place des trois chênes, de la rue du Général de Lespinay et de la rue des Roitelets pour la rue de la Maison Neuve :

travaux	Estimation prévisionnelle du maître d'œuvre ht	Résultat de l'appel d'offres ht
Aménagement de l'avenue de la Promenade	440 000.00	291 500.00 (entreprise SACER)
Assainissement Place des trois chênes et rue du Général de Lespinay	210 000.00	146487.70 (entreprise POISSONNET)
Assainissement Rue des Roitelets pour rue de la Maison Neuve du Roulin	25 000.00	16511.00 (entreprise ARNAUD TP)

ORDRE DU JOUR

ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive dont les nouvelles modalités sont proposées par le Centre de gestion de la FPT de la Vendée et autorise Madame le Maire à conclure la convention d'adhésion correspondante.

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL

Sur le rapport de Monsieur RIFFAUD, le conseil municipal, par 15 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, précise que le projet porte sur la réalisation d'un terrain de football, homologué FFF, éclairé et revêtu d'un gazon synthétique, indique que le terrain d'assiette sera constitué des parcelles

ZN 70 (pour partie), AE 12 et AE 13, souhaite que la réalisation ait lieu sur les exercices 2010 et 2011 mais précise qu'il ne pourra pas y avoir commencement de travaux tant que les décisions d'attribution de subventions n'auront pas été notifiées à la commune.

En outre le conseil municipal détermine le plan de financement en fonction, d'une part, de la dépense totale estimative sommaire et des subventions potentielles auxquelles la collectivité peut prétendre (Réserve parlementaire, Conseil Général, fonds d'aide au football amateur et/ou Programme National de réalisation de terrains de grands jeux en gazon synthétique et CNDS) comme suit (ht) :

A] TRAVAUX

• Assistance à maîtrise d'ouvrage	24 000.00 €
• Construction	746 500.00 €
• Equipements sportifs	20 000.00 €
• Sécurisation	85 000.00 €
• Eclairage	147 000.00 €
 Total	 1 022 500.00 €
TVA	200 410.00 €
Total ttc	1 222 910.00 €

B] FINANCEMENTS

• Réserve Parlementaire	25 000.00 €
• Conseil Général	30 625.00 €
• F.A.F.A.	25 000.00 €

Ou

• Programme national de réalisation de terrains de grands jeux en gazon synthétique	50 000.00 €
• CNDS (centre National du Sport)	indéterminé

Total :

• avec le FAFA, sans le CNDS ni le Programme National	80 625.00 €
• avec le Programme National, sans le CNDS ni le FAFA	105 625.00 €

D] COUT ESTIMÉ À LA CHARGE DE LA COMMUNE

1 222 910.00 – 105 625.00 1 117 285.00 €

E] FCTVA (fonds de compensation de la TVA)

1 222 910.00 x 15.482% 189 331.00 €

F] COUT NET ESTIMÉ À LA CHARGE DE LA COMMUNE

1 117 285.00 – 189 331.00 927 954.00 €

et autorise Madame le Maire à solliciter ces divers financements.

Monsieur BRIEAU sollicite un vote à bulletins secrets ; cette possibilité est prévue par le code général des collectivités territoriales à condition qu'un tiers au moins des membres présents le demande. Faute du 1/3 non obtenu, le vote a lieu à mains levées.

DIFFÉRÉ D'APPLICATION DES FORFAITS DE NETTOYAGE – BUREAUX ET PARTIES COMMUNES – DE L'ESPACE CHARLES MADRAS

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, par 21 voix pour et 1 abstention, compte-tenu que la date à laquelle a été prise la délibération fixant les loyers et forfaits de nettoyage de l'espace Charles Madras ne permettant pas aux associations futures utilisatrices d'anticiper leurs budget 2010, le conseil municipal décide de mettre en place un différé d'application des forfaits de nettoyage –bureaux et parties communes – jusqu'au 1^{er} janvier 2011 mais précise qu'il devra à nouveau être consulté, en septembre 2010, de manière à préciser les montants et conditions d'assujettissement des utilisateurs aux forfaits de nettoyage.

Les élus visiteront le bâtiment avant la prochaine séance du conseil municipal, fixée au 17 décembre.

DÉTERMINATION DES LOYERS ET DES FORFAITS DE NETTOYAGE DE DIVERS LOCAUX APPARTENANT À LA COMMUNE

Sur le rapport de Madame le Maire, et hors la présence de Monsieur DURAND, intéressé au dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les loyers et forfaits de nettoyage du bâtiment de bureaux « ex Scétauroute » dans la ZI de la Belle Entrée :

- Loyers 5.9596 €/m²
- Forfaits de nettoyage 1.47 €/m²

et charge Madame le Maire de conclure les baux annuels correspondants et de déterminer les conditions d'indexation.

Madame le Maire cite les différentes associations qui vont venir travailler dans l'espace Charles Madras, libérant de ce fait des bureaux à la Belle Entrée, dont certains d'entre eux seront attribués au club de billard.

En cas de non utilisation permanente de locaux dans l'espace Madras, il serait envisageable que la communauté de communes du Pays des Essarts s'y installe

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RÉNOVATIONS DE FACADES, TOITURES, ZINGUERIE

Sur le rapport de Monsieur ALTARE le conseil municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions, attribue les subventions suivantes :

- 797.21 €uros à la SCI Los Campos pour son immeuble 38 rue Saint-Michel,
- 523.32 €uros à la SARL Créatif pour l'immeuble 32 rue Georges Clemenceau.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 ASSAINISSEMENT

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative n° 1 assainissement suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

opérations réelles

Chapitre 66

- article 6611 – intérêts- fonction 912 : - 15 000.00 €
- article 6226 – honoraires – fonction 912 : + 5 000.00 €

opérations d'ordre de section à section

chapitre 023

- article 023 – fonction 912
virement à la section d'investissement : + 10 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Opérations d'ordre de section à section

Chapitre 021

- article 021 – fonction 912
virement de la section de fonctionnement : + 10 000.00 €

Dépenses

Opérations réelles

Chapitre 23

- article 2315 – installations techniques : + 10 000.00 €

Madame le Maire note que des problèmes subsistent toujours même après des réhabilitations complètes de réseaux et qu'il faut quelquefois intervenir en urgence.

Monsieur LANDAIS précise qu'il y a toujours des travaux d'assainissement à réaliser dans la commune et que ce crédit budgétaire supplémentaire ne peut être que bénéfique.

CRÉATION DE POSTE

Sur le rapport de Madame DELAIRE, le conseil municipal, à l'unanimité, crée un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2009 et charge Madame le maire d'effectuer les mesures légales de publicité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame DELAIRE rappelle que le Téléthon se déroulera les 4, 5 et 6 décembre. L'association téléthon des Essarts recherche des bénévoles pour le montage des stands.

Le conseil municipal des jeunes vendra des croissants au bénéfice du téléthon et Christophe ENFRIN présentera l'association aux jeunes élus du CMJ le 28 novembre prochain.

Pour ce qui concerne les maisons illuminées, deux passages sont prévus :

- le 14 décembre par les adultes
- le 16 décembre par les enfants.

Madame le Maire rappelle quelques dates :

- 12 décembre fête de la Sainte Barbe à 11h15,
- 19 décembre repas des retraités pour lequel la commune participe à hauteur de 7.80 € par retraité de plus de 75 ans, et Madame SIRET informe que le montant de la retraite d'une femme seule est de 628 €. Pour certains retraités ayant de faibles moyens, le prix du repas est sans doute élevé.

Madame le Maire ajoute que la cérémonie des vœux aura lieu le 7 janvier 2010 à 19 heures. Elle rappelle que les centres de vaccination contre la grippe H1N1 sont désormais ouverts en Vendée.

Monsieur ALTARE signale qu'il convient d'attendre de recevoir un bon de vaccination pour s'y présenter.

Monsieur BRIEAU informe que sur 204 donneurs de sang, 195 ont été prélevés en septembre dernier et il se félicite que leur nombre augmente, notamment chez les jeunes.

Monsieur RIFFAUD annonce que les travaux de réhabilitation du tennis couvert se terminent ; l'équipement sera probablement remis en fonction pour Noël, et Madame Le Maire précise que les associations peuvent à nouveau se réunir dans la salle des associations qui a retrouvé le calme.

L'assemblée générale du Tennis club essartais aura lieu le 5 décembre.

Monsieur CREPEAU énonce un bon bilan pour l'opération « les ambassadeurs du tri ». Les remarques le plus fréquemment formulées ayant été les suivantes :

- Demande de sacs jaunes pour le tri,
- Fourniture de conteneurs individuels,
- Eloignement trop important, notamment pour les personnes âgées, des conteneurs de tri.

La recherche d'un maître d'œuvre pour l'agrandissement de la déchetterie des Essarts est en cours ; la construction pourrait débuter en 2011.

L'opération de sensibilisation à la réduction des déchets a été un succès avec la participation d'élus.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 35 minutes.